



Edito

Cette édition du journal du CROS nous permet de présenter Nathalie Lanzi, 2^e vice-présidente du Conseil régional de la région ALPC, en charge du sport, de la jeunesse, de la culture et du patrimoine.

Fin février, elle est venue rendre visite aux 3 CROS ALPC à la Maison régionale des sports (MRS) à Talence, et faire ainsi connaissance avec ses interlocuteurs du sport.

En dehors d'être une année bissextile, 2016 sera également une année particulière pour le mouvement sportif, notamment dans le « Grand Sud-Ouest ».

D'abord, il s'agit d'une année olympique, et de nombreux sportifs de la région ALPC, seront présents à RIO. Une présentation des « aquitains » est en cours d'exposition dans les locaux de la MRS à Talence.

Pour le Mouvement Olympique et Sportif Aquitain l'évènement majeur de cette année concerne les démarches que chaque ligue et comité régional doit mettre en œuvre pour, à terme, cette année ou la suivante, fusionner à 3 afin de ne plus faire qu'un en région ALPC. Il s'agit là d'un énorme défi, pour les associations, qui demande du temps de réflexion, d'échange, et du travail de bénévoles et de salariés. Le comité directeur du CROS d'Aquitaine, réuni le 7 décembre 2015, a voté le principe d'une aide de la part du CROS au profit de ses membres, ligues et comités régionaux : aide technique, recours à des experts, et participation financière à une partie des dépenses engagées pour cette fusion.

Le CROS d'Aquitaine, en ce qui le concerne, doit lui aussi fusionner en ALPC. Depuis l'année 2015, des actions sont en cours au sein d'une structure de préfiguration appelée Comité de Coordination Régional (CCR), mise en place sous l'égide de la commission des territoires du CNOSF. Les CDOS de chacune des trois ex-régions sont également impliqués, car la création d'un seul CROS sur une aussi grande région va nécessiter une nouvelle organisation territoriale, à partir des départements et autour des trois grandes villes que sont Bordeaux, Limoges, et Poitiers.

2016, c'est aussi le démarrage de la MRS à Talence, dont le 3^e étage sera livré en avril. Il semble bien que la plupart des disciplines membres du CROS d'Aquitaine se soit très rapidement appropriée les lieux en semaine comme en week-end. La création d'un « espace partagé » au 3^e étage va permettre d'augmenter cette offre d'accueil.

Enfin, je tiens à attirer l'attention des disciplines sportives sur la vitalité du sport universitaire de l'Université de Bordeaux, 1^{re} au classement des universités françaises, et sur les remarquables performances des étudiantes et étudiants qui mènent de front réussite dans leurs études et performances sportives. Un grand merci à tous ces étudiants et à leurs maîtres.

Jean Claude Labadie

Président du CROS d'Aquitaine

Visite de la vice-présidente du Conseil régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes à la Maison régionale des sports



Mercredi 24 février, Nathalie Lanzi, 2^e vice-présidente chargée de la jeunesse, du sport, de la culture et du patrimoine au Conseil régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes était accompagnée des directeurs des sports des 3 ex-territoires lors de sa venue à la Maison régionale des sports à Talence.

Un moment privilégié durant lequel les 3 présidents des CROS ALPC - Jean Claude Labadie (CROS Aquitaine), Georges Jacobs (CROS Poitou-Charentes) et Régis Fossati (CROS Limousin) - ont pu présenter les forces et particularités du mouvement sportif sur l'ensemble de cette nouvelle grande région qui réunit aujourd'hui 1 409 142* licenciés et 18 036* clubs. Au-delà des rencontres, ce sont des échanges sur les projets à venir en matière de financement, mais aussi de formation, d'aménagement du territoire pour le milieu sportif en terme de sport santé et sport sur ordonnance qui ont nourri les débats.

*Source : LE SPORT DANS LES 13 NOUVELLES RÉGIONS novembre 2014
Amaud Saurois @AmaudSAUROIS - Observatoire du sport français @Obs_sport
Management du sport (Faculté des Sciences du Sport) @sportMUP - Université de Poitiers @UnivPoitiers

SOMMAIRE

- P 2/3 **Dossier : ALPC - Quel accompagnement du mouvement olympique et sportif régional dans la fusion pour les ligues et comités sportifs régionaux ?**
- P 4 **Sport santé / Pôle Sport Campus**
- P 5 **Haut niveau / CNDS 2016**
- P 6 **Actualités / Brèves / Réponses d'experts**
- P 7 **Carte d'identité : Les chiffres du sport en région ALPC**
Portrait : Nathalie Lanzi, 2^e vice-présidente région ALPC
- P 8 **Formation**
Animations Maison régionale des sports

Aquitaine Limousin Poitou-Charentes – Quel accompagnement du mouvement olympique et sportif régional dans la fusion pour les ligues et comités sportifs régionaux ?

Dans le cadre de la Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015, depuis le 1^{er} janvier 2016, la France est passée de 22 à 13 régions. Dans ce contexte, les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ont fusionné (région ALPC) avec la mise en place d'un Conseil régional et d'une Direction Régionale pour le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, ce qui impacte directement sur l'organisation des ligues et comités sportifs régionaux qui doivent se conformer, avant fin 2017, au nouveau territoire en fusionnant leurs structures sous le format ALPC.

Conscient du « travail » et du coût que peut représenter cette fusion pour le mouvement associatif sportif régional, porté par des personnes bénévoles passionnées, le mouvement olympique et sportif du territoire ALPC se coordonne pour proposer aux dirigeants sportifs bénévoles un accompagnement dans ce tournant structurel.

En ce sens le CROS d'Aquitaine travaille avec deux cabinets d'experts (un Cabinet d'avocats, Ellipse Avocats et un Cabinet d'expertise comptable et de management spécialisé dans le sport, Accord Sport) en collaboration avec les CROS Limousin et Poitou-Charentes pour proposer aux ligues et comités sportifs régionaux plusieurs axes d'accompagnement :

- des entretiens individuels préparatoires pour faire le point sur l'avancement des travaux et recenser les principales problématiques qui seront transmises aux experts ;
- des services logistiques et financiers : mise à disposition de salles de réunion, participation plafonnée aux frais de publication dans le journal d'annonces légales, apport de documents sur le sujet ;
- des accompagnements collectifs animés par les experts dans le cadre du plan de formation régional des dirigeants sportifs bénévoles, « Les Rendez-vous du CROS » ;
- des temps de permanence avec les experts pour échanger sur les problématiques identifiées lors des entretiens individuels.

Cet accompagnement est proposé aux ligues et comités sportifs régionaux, il ne fait pas l'objet d'une obligation. Certaines fédérations se sont pleinement mobilisées sur le sujet et accompagnent au plus près leurs structures régionales. N'oubliez pas que votre fédération est source d'information et reste votre interlocutrice privilégiée sur cette fusion.

Si vous souhaitez bénéficier de l'un des accompagnements mis en place par le CROS Aquitaine, merci de prendre contact avec Stéphanie Renaud en charge du dossier : stephanie.renaud@crosaquitaine.org / 05 57 22 42 06

Des entretiens individuels préparatoires pour faire le point sur l'avancement des travaux et recenser les principales problématiques qui seront transmises aux experts

Un entretien, d'une durée d'une heure à une heure trente, vous est proposé avec la chargée de mission du CROS d'Aquitaine en charge du dossier pour faire le point sur l'avancée de vos travaux.

A cette occasion, des réponses vous seront apportées dans la mesure du possible et les questions dites « complexes » seront sélectionnées pour préparer les temps d'accompagnement collectif et/ou de permanence avec les experts.

Cet entretien est la porte d'entrée dans le système d'accompagnement proposé via le CROS d'Aquitaine.

Des services logistiques et financiers : mise à disposition de salles de réunions, participation plafonnée aux frais de publication dans le journal d'annonces légales, apport de document sur le sujet

Dans le cadre de votre processus de fusion, le CROS d'Aquitaine est bien conscient de travailler de manière collaborative entre Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

En ce sens, le CROS d'Aquitaine en collaboration avec le Conseil régional ALPC met à disposition des salles de réunions au sein de la Maison régionale des sports à Talence (créneaux gratuits par structure avec la possibilité de bénéficier de l'amphithéâtre sur l'un de ces temps).

De plus, dans ce processus de fusion, certaines actions relèvent d'une obligation légale coûteuse. Pour appuyer au mieux les structures, le CROS d'Aquitaine s'engage à prendre en charge une partie des frais de publication dans le journal d'annonces légales (60 lignes).

Pour toute demande ou réservation merci de vous adresser à Stéphanie Renaud avec l'ordre du jour de votre réunion : stephanie.renaud@crosaquitaine.org / 05.57.22.42.06

Des temps de permanence avec les experts pour échanger sur les problématiques identifiées lors des entretiens individuels

Enfin, des temps de permanence avec les experts seront organisés par le CROS d'Aquitaine. Des journées seront identifiées sur lesquelles les ligues et comités pourront prendre rendez-vous avec les experts pour échanger sur les problématiques préalablement identifiées lors de l'entretien préparatoire et celles qui découleront de l'avancée des travaux. Ces permanences seront proposées en priorité aux ligues et comités ayant réalisé l'entretien préparatoire avec le CROS d'Aquitaine.

Des accompagnements collectifs

animés par les experts dans le cadre du plan de formation régional des dirigeants sportifs bénévoles : « Les Rendez-vous du CROS »

Les trois temps d'accompagnement collectif identifiés font partie des actions entreprises dans le cadre du plan régional concerté de formation à destination des dirigeants sportifs bénévoles, programme d'accompagnement et de formation décliné sous forme de « Rendez-vous » avec des thématiques identifiées.

Ils sont organisés en collaboration avec les CROS Limousin et Poitou-Charentes.

- **Mardi 22 Mars 2016 de 18h à 21h à la Maison régionale des sports à Talence**

Comprendre et analyser une méthodologie globale pour prendre en compte l'ensemble des éléments d'une fusion : juridique / financier / social / sportif

- **Mardi 19 avril 2016 de 18h à 21h à la Maison des sports de Charentes à Angoulême**

Comprendre et analyser les aspects financiers de la fusion des ligues/comités.

- **Mardi 26 avril 2016 de 18h à 21h à la Maison régionale des sports à Limoges**

Comprendre et analyser les aspects sociaux de la fusion des ligues/comités.

Retrouvez le détail des formations et les liens pour les inscriptions sur

www.sport-formation-dirigeant.org

Les référents CROS pour les dossiers d'accompagnement à la fusion des ligues et comités :

CROS Aquitaine

Stéphanie RENAUD

Chargée de mission

05 57 22 42 06 ou 06 73 51 73 22

stephanie.renaud@crosaquitaine.org



CROS Limousin

Lionel FAUCHER

Chargé de mission

05 87 21 31 28 ou 06 32 27 86 51

l.faucher@croslimousin.fr



CROS Poitou-Charentes

Jean-Sébastien BLANC

Chargé de mission

05 86 28 00 20 ou 06 73 51 73 22

js.blanc@franceolympique.com



ZOOM sur le mouvement sportif Poitou-Charentes...

Les 3 CROS Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes sont également engagés dans une démarche de fusion avec une échéance annoncée pour le 1er trimestre 2018.

Parole à Georges Jacobs, président du CROS Poitou-Charentes

Au service de 410 000 licenciés, 5 500 clubs, 69 ligues et comités régionaux, le mouvement sportif olympique a depuis de longues années privilégié le travail en réseau entre le CROS et les 4 CDOS en Poitou-Charentes principalement sur deux aspects :

La formation dont le programme est composé en commun (avec des déclinaisons départementales) et qui conjugue formations en soirée « traditionnelles » et formations professionnalisantes plus longues (plus de 400 journées par stagiaires). Une autoformation en ligne est également proposée (2 000 modules d'autoformation suivis).

Une formation spécifique pour la comptabilité des clubs est également proposée s'appuyant sur le logiciel BasiCompta®.

La communication : un poste de chargée de communication est partagé par les 5 structures, au service des clubs pour leurs supports de communication, des CDOS et du CROS pour leurs newsletters mensuelles et le magazine commun semestriel « Esprit Club ».

En outre, un annuaire du sport permet de répertorier toutes les activités sportives proposées par les clubs picto-charentais. Face à la demande des clubs, le réseau leur offre également l'assistance dans les démarches, la formation de tuteurs et l'intermédiation dans le cadre du service civique.

Le réseau apporte également son soutien direct par des interventions d'animateurs (en Vienne notamment) ou d'appui aux programmes Sport Santé Bien-être ou Sport sur ordonnance (expérience impulsée par le Conseil régional sur 3 sites « pilotes ») ou d'une manière générale dans le développement des activités sportives (pour la prévention primaire ou en ZRR par exemple).

Pour cette fin d'olympiade, le CROS et les CDOS espèrent pouvoir mettre en place des réalisations figurant dans le projet d'olympiade établi en début de mandat :

- Village sport pour tous permettant la découverte des APS au grand public
- École de découverte des sports (à partir de l'expérience réussie de Cerizay)
- Espace Sport Santé (en projet sur le Grand Poitiers)

Enfin, et pour répondre au besoin si souvent exprimé par les différents acteurs du sport, de développer un nouveau modèle économique, le CROS a fortement impulsé la création d'un fonds de dotation « Graine de Sport » visant à soutenir les projets sportifs par le mécénat. Ces réalisations et ces projets, le réseau CROS/CDOS entend les mettre demain au service du développement si nécessaire du sport dans la nouvelle région.



Sport santé

Le Sport sur ordonnance

La prescription du sport

Parmi les dispositions ayant vocation à impacter la pratique sportive, on relèvera que la disposition « prescription du sport » adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale et retirée au Sénat, a été réintégrée au sein du texte. L'article L. 1172-1 offrira désormais la possibilité aux médecins traitants de prescrire « dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée », une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient.

Ce texte ne précise toutefois plus, comme dans la rédaction initiale, que ces activités devront être dispensées par des organismes soumis au code du sport et labellisés par l'agence régionale de la santé (ARS) et l'État. Il faudra donc attendre l'adoption d'un décret afin de connaître les conditions de mise en œuvre de cette mesure.

Réunion « Sport santé » le 29 mars à la Maison régionale des sports

Afin d'accompagner les ligues et comités sportifs à se positionner dans un contexte structurel qui ne cesse d'évoluer, le CROS d'Aquitaine en collaboration avec la DR-D-JSCS ALPC et l'ARS organise un temps d'information sur le sujet le mardi 29 mars à 18h à la Maison régionale des sports.



Organisé dans le cadre du dossier Sport santé, ce temps d'échanges propose aux participants :

- des rappels sur les notions de sport, de santé et de bien-être
- une présentation du contexte actuel et des acteurs ressources en appui du plan d'action Sport Santé Bien-être
- un rappel des grands axes sur l'appel à projets (partenariats CND-ARS-CR)

Inscrivez-vous sur

www.sport-formation-dirigeant.org

Pôle Sport Campus

Pôle Sport Campus

CROS Aquitaine | CREPS Bordeaux Aquitaine | STAPS Bordeaux

Construire ensemble le sport de demain...



Recruter un stagiaire

L'exemple de la Ligue d'Aquitaine de Triathlon

Dans le cadre d'un Master 1 Management et Ingénierie du Sport, parcours Gestion des Entreprises Sportives, la Ligue d'Aquitaine de Triathlon a recruté, en septembre 2015, une étudiante inscrite à la faculté des sports pour un stage d'une durée totale de 6 mois. A raison de trois semaines par mois de présence au sein de la structure (et une semaine en cours), Hélène a été missionnée sur des actions de communication et de recherche de partenariats.

Durant son stage, elle est chargée de créer une offre de partenariat, de mettre en place des actions de prospection et de fidélisation des partenaires, de gérer des bases de données et de mettre à jour des supports de communication en lien avec son projet.

Selon les représentants de la ligue, ces actions n'avaient pu être menées en interne par faute de temps ou de compétences non maîtrisées. Les bénévoles, déjà beaucoup sollicités, ne pouvaient s'impliquer à la hauteur de leurs objectifs tant ces actions spécifiques étaient chronophages. La gratification du stage (3.60€/heure) n'a pas été un frein pour le Comité Directeur de la structure d'accueil qui envisage de poursuivre la collaboration via une thèse CIFFRE, ce qui permettrait un financement mixte de son poste. A l'issue de ce stage, les actions de communication et de recherche de partenaires impulsées par l'étudiante seront traitées en interne afin de mieux appréhender la fusion et la taille critique de la prochaine structure.

Si une convention de stage dite « classique » a été utilisée dans le cadre de ce projet d'études, d'autres étudiants se sont orientés vers le contrat d'apprentissage tel que Chloé à la Ligue d'Aquitaine de Judo. Une solution parfois plus avantageuse pour la structure d'accueil (financement mixte) comme pour l'étudiant.

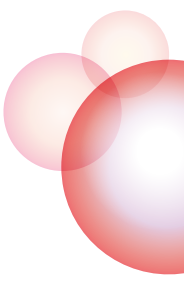
Recruter pour la saison 2016/2017 un stagiaire en participant au stage-dating

Afin d'accompagner les ligues et comités dans cette démarche de recrutement de stagiaires en lien avec leurs objectifs de développement, le CROS d'Aquitaine en collaboration avec la faculté des sports à Talence invite chaque structure à nous communiquer (au plus tard le 23 avril 2016) des propositions de missions qui pourront être confiées aux étudiants. Un accompagnement permettra d'affiner les propositions et de conseiller ceux qui nécessitent davantage de renseignements sur les procédures et divers financements de stage. N'hésitez pas à contacter Stéphanie Poujade : stephanie.poujade@crosaquitaine.org 05 57 22 42 07

Un premier stage-dating sera proposé en juin afin que chaque structure désireuse de recruter des stagiaires puissent être opérationnelles dès la rentrée scolaire 2016/2017.

Une plateforme numérique...

Dans cette même dynamique, le CROS d'Aquitaine, le CREPS de Bordeaux et la faculté des sports de Bordeaux réfléchissent à la mise en place d'une plateforme numérique. Ce projet s'inscrit dans le plan d'actions du réseau Pôle Sport Campus, un rapprochement d'acteurs dont le but est de favoriser les opportunités de collaboration entre le mouvement sportif et les universités/écoles du campus bordelais. A suivre...



Haut niveau

Ils se sont lancés sur la route des Jeux de RIO

Les Jeux Olympiques se dérouleront du 5 août au 21 août à Rio de Janeiro au Brésil. Pendant 17 jours, 10 500 athlètes représentant plus de 200 pays se disputeront les épreuves. Suivront les Jeux Paralympiques qui auront lieu du 7 au 18 septembre 2016, durant lesquels 4 350 athlètes participeront à 528 épreuves.

A l'occasion de cette 28^{ème} édition des Jeux d'été, le CROS d'Aquitaine souhaite promouvoir l'engagement des sportifs « aquitains » qui se sont lancés sur la course des qualifications aux Jeux...

Une aventure, qui pour certains, se concrétisera par leur participation à cette incroyable aventure olympique.



- Athlétisme : Paul RENAUDIE, Benjamin MALATY, Yoann KOWAL, Maroussia PARE, Kévin MENALDO, Pierre-Ambroise BOSSE
- Aviron : Benjamin LANG, Julien DESPRES, Julien MONTET, Stany DELAYRE, Matthieu ANDRODIAS, Perle BOUGE
- Badminton : Lucas CLAERBOUT
- BMX : Manon VALENTINO, Joris DAUDET
- Boxe : Samuel KISTOHURRY
- Canoë-Kayak : Pauline GUIET et Bérénice KOLENC, Nicolas SCIANIMANICO, Jean FRERI, Marjolaine HECQUET et Manon HOSTENS, Marie-Zélia LAFONT, Carole GOUZIDI
- Cyclisme : Thomas BOUDAT, Pascale JEULAND, Quentin LAFFARGUE
- Équitation : Nicole FAVEREAU, Cédric LYARD et Olivier ROBERT
- Golf : Grégory BOURDY

- Haltérophilie : Benjamin HENNEQUIN
- Handball : Alexandra LACRABERE
- Judo : Emilie ANDEOL
- Natation : Grégory MALLET
- Piste et route : Pascale JEULAND, Thomas BOUDAT, Quentin LAFARGUE
- Rugby : Camille GRASSINEAU, Rose THOMAS, Laurelin FOURCADE
- Tir : Walter LAPEYRE, Stéphanie TIRODE
- Volley-ball : Joël PUJOL, Earvin NGAPETH, Trévor CLEVENOT, Nicolas ROSSARD
- Water-polo : Louise GUILLET, Audrey DAULE, Lorène DERENTY
- Handisport : Mickaël DHINNIN et Damien DEBEAUPUITS (cyclisme), Romain NOBLE et Damien TOKATLIAN (escrime), Joël JEANNOT (paracyclisme)

Nous remercions l'ensemble des ligues et comités qui ont répondu à notre sollicitation pour nous permettre de présenter une liste non exhaustive des sportifs « aquitains ». Si pour certains, les qualifications aux Jeux de Rio ne font déjà plus partie de leurs objectifs, d'autres continuent leur ascension pour décrocher le « Graal ».

Nous ne manquerons pas de suivre l'actualité de chacun d'entre eux avant l'ultime départ pour les terres brésiliennes.

Nous comptons sur votre collaboration pour compléter ou modifier la liste proposée ci-dessus en contactant : Stéphanie Poujade 05 57 22 42 07 stephanie.poujade@crosaquitaine.org

CNDS 2016

La campagne financière du CNDS 2016 de soutien des projets de développement du mouvement sportif **a débuté le 4 mars et se poursuit jusqu'au lundi 4 avril 2016** (délai de rigueur) et jusqu'au 28 juillet pour les demandes de contrat d'apprentissage. Les subventions de l'État aux structures associatives sportives sont essentiellement attribuées par l'intermédiaire du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), établissement public chargé du financement des projets portés par les associations sportives affiliées à une fédération agréée par l'État.

La DR-D-JSCS Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes dispose en 2016 d'une dotation de 11 550 183€. Soit -4,50% de baisse par rapport à 2015 (soit – 547 322€).

La campagne CNDS 2016 est marquée, comme les années précédentes, par l'exigence faite à tout demandeur d'une subvention, d'un projet de développement ou d'un plan d'action. De plus à partir de cette année, les ligues et comités régionaux et départementaux doivent obligatoirement déposer leur demande de subvention en ligne via la plateforme « E-subvention » en se connectant sur connexion.mon.service-public.fr

Dans le cadre de cette nouvelle procédure en ligne de demande de subvention CNDS, le CROS d'Aquitaine a organisé les 8 et 15 mars à la Maison régionale des sports 2 séances de formation à l'outil « E-subvention ». Une quarantaine de dirigeants, bénévoles et techniciens des ligues et comités sportifs régionaux se sont réunis pour s'approprier les fonctionnalités de ce nouvel outil numérique.



Nouvelle aide à l'embauche dans les PME (et associations)



Les entreprises de moins de 250 salariés peuvent bénéficier d'une aide à l'embauche pour le recrutement d'un salarié compris entre le 18 janvier et le 31 décembre 2016.

Afin de favoriser le recrutement dans les petites et moyennes entreprises, une aide à l'embauche d'un salarié, d'un montant de 2 000€ par an pendant deux ans, a été créée pour toute embauche en CDI ou en CDD de plus de six mois comprise entre le 18 janvier 2016 et le 31 décembre 2016, avec un salaire inférieur ou égal au salaire minimum de croissance (SMIC) majoré de 30% (soit 1 906,60 € bruts mensuels pour une durée hebdomadaire de 35 heures).

Elle fait suite à l'aide qui avait été mise en place par le décret du 3 juillet 2015 (« aide à l'embauche d'un premier salarié » - autre dispositif).

Cette aide bénéficie aux entreprises de droit privé situées en métropole et dans les départements d'outre-mer, quel que soit leur statut juridique. **Ainsi, les associations sont éligibles à ce nouveau dispositif.**

Cette mesure concerne également les groupements d'employeurs (soit au titre de l'embauche d'un salarié permanent soit au titre d'un salarié mis à disposition des entreprises adhérentes) ; les contrats de professionnalisation d'une durée supérieure ou égale à six mois.

L'aide n'est pas cumulable avec une autre aide de l'État à l'insertion, à l'accès ou au retour à l'emploi versée au titre du même salarié.

La demande d'aide doit être envoyée par l'employeur à l'Agence de services et de paiement dont il dépend dans les six mois suivant le début d'exécution du contrat.

Le formulaire de demande de l'aide est d'ores et déjà disponible sur travail-emploi.gouv.fr

La vie du CROSA

Trois nouvelles personnes ont rejoint l'équipe des salariés du CROS : Nelly Lasseron en qualité de chargée d'accueil et d'administration (1^{er} novembre) et Yoan Carre et Yoann De Rul (1^{er} mars) en qualité d'agents d'entretien et de gardiennage de la Maison régionale des sports à Talence.

La Maison des Sports d'Aquitaine à Talence

La nouvelle Maison régionale des sports, ouverte depuis le mois de septembre 2015, accueillera dès la fin des travaux du 3^e niveau (prévue en avril), les bureaux de 40 structures. Au total, ce sont 50 structures qui auront domicilié leur siège social au 2 avenue de l'Université. En plus de l'**amphithéâtre de 159 places**, **10 salles de réunion** de 10 à 32 places, une **salle de visioconférence**, un **espace détente**, un **espace de travail partagé** composé de 16 bureaux sont à la disposition du mouvement sportif.

Ces espaces peuvent être réservés par les ligues et comités sportifs d'Aquitaine. + d'infos au 05 57 22 42 00 ou secretariat@crosaquitaine.org

RÉPONSES D'EXPERTS

M^e Arnaud PILLOIX, membre de la Commission "Sport et Entreprise" du MEDEF, Avocat associé du cabinet ELLIPSE AVOCATS répond aux questions des dirigeants sportifs bénévoles aquitains.

Fusion des ligues régionales : comment procéder pour bien réussir sa fusion ?

Tout est question de méthode : il faut anticiper.

Pour ce faire, nous vous invitons à prévoir un calendrier avec des étapes de manière méthodique afin d'anticiper les principaux écueils juridiques, politiques et financiers.

1/ Le projet :

- Mise en place d'un groupe de travail
- Fixation d'un calendrier

2/ La phase préparatoire :

- Diagnostic des activités à transférer
- Inventaire des actifs, emprunts et évaluation

3/ Évaluation du patrimoine :

- Choix du regroupement et de la méthode
- Désignation/évaluation actif/ passif dont la transmission est prévue
- Le cas échéant, désignation d'un commissaire à la fusion

4/ Rédaction et signature du projet de fusion :

- Approbation du projet par le Conseil d'administration 2 mois au moins avant les AG. **Art. 15-2 du décret du 16 août 1901**
- Pouvoirs au président pour signer le traité de fusion

5/ Phase de publicité :

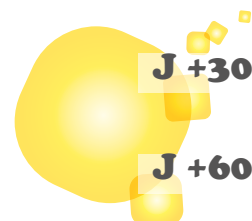
- Mise à disposition des membres 30 jours au moins avant l'Assemblée Générale Extraordinaire d'un ensemble de documents et informations portant sur le projet **Art. 15-4. -I du décret du 16 août 1901**
- Publication 30 jours avant l'Assemblée Générale Extraordinaire du projet dans un journal d'annonces légales **Art. 15-3 du décret du 16 août 1901**

6/ Tenue des Assemblées Générales :

- Assemblée Générale Extraordinaire
- Signature du projet de fusion
- Dissolution des associations

7/ Déclarations :

- Déclaration auprès de la préfecture (nouveaux statuts et dirigeants) : 3 mois **Art. L. 5, al 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association**
- Enregistrement du traité à la recette des impôts : 1 mois **Art. 635 C.G.I. et Art. 647 C.G.I.**



Posez vos questions sur www.crosaquitaine.org (rubrique « Réponse d'experts ») ou contactez-nous (stephanie.poujade@crosaquitaine.org)

Les chiffres* du sport en région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Pratique sportive fédérée...

Nombre de licences : 1 409 142 (3^e place des régions)

Pourcentage de licences par rapport à la population : 24,2%

Pourcentage de licences féminines : 36,3%

Évolution du % licences féminines 2007/2013 : 1%

Moyenne du nombre de licences par club : 78

Clubs et équipements...

Nombre de clubs : 18 036 (3^e place des régions)

Nombre de clubs pour 10 000 habitants : 31

Nombre d'équipements hors sport de nature : 28 718

Nombre d'équipements hors sport de nature pour 10 000 habitants : 44

Sport de haut niveau...

Nombre d'athlètes sur liste : 1 406 (3^e place des régions)

Nombre de médailles internationales : 154

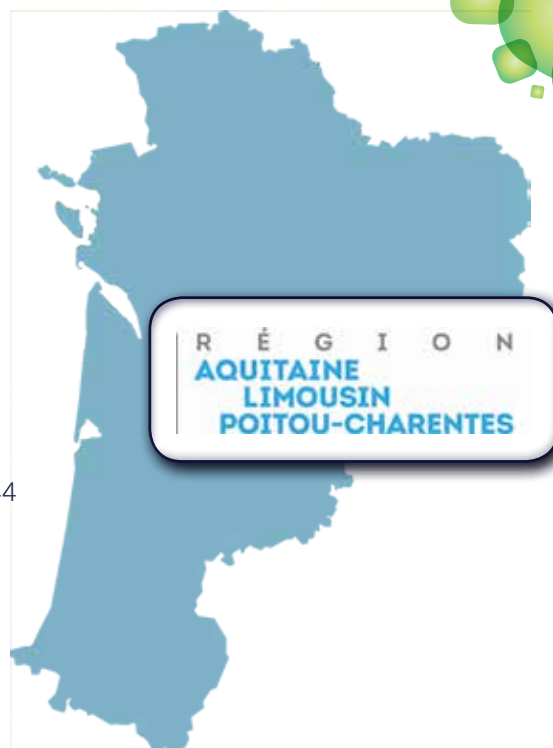
Pôles et SA (2012-2013) : 55

Nombre de conseillers Techniques Sportifs : 128

Emploi...

Nombre de salariés des associations sportives : 7 261 (3^e place des régions)

Masse salariale des associations sportives : 100 473 K€



*Source : LE SPORT DANS LES 13 NOUVELLES RÉGIONS
novembre 2014 - Arnaud Saurols @ArnaudSAUROLIS
Observatoire du sport français @Obs_sport
Management du sport (Faculté des Sciences du Sport) @sportMUP
Université de Poitiers @UnivPoitiers

PORTRAIT

**Nathalie LANZI, 2^e vice-présidente du Conseil régional
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes**

« J'ai été nommée le 4 janvier dernier par le Président Alain Rousset vice-présidente chargée du sport, de la jeunesse, de la culture et du patrimoine. C'est un très grand honneur et j'espère être à la hauteur de cette mission.



Arbitre et joueuse de tennis, sportive dans les faits et dans l'esprit, très impliquée dans le monde du sport par mes travaux sur l'olympisme, je mesure le rôle du sport dans le développement

des territoires mais aussi pour l'épanouissement de chacun tout au long de sa vie.

Pour Alain Rousset, le sport doit être un vecteur de sentiment d'appartenance à cette nouvelle région. Il s'agit dans ces prochaines années de créer une véritable identité territoriale : des championnats régionaux, aux épreuves de plus haut niveau, sans oublier les clubs de cette grande région, quelle que soit leur taille, tous ont besoin du mouvement sportif pour adhérer à cette dynamique identitaire, tellement importante dans la construction de la région, cette région qui doit être le ciment identitaire et social de nos politiques sportives.

Nous devons écouter, prendre en compte la demande de proximité de nos concitoyens qui sont toujours, de près ou de loin, des amoureux du sport, de leurs équipes, de leurs sportifs et sportives.

Le sport doit être un élément majeur d'aménagement du territoire en le dotant d'équipements qui rendent possible l'accueil des grandes compétitions nationales et internationales, permettent aux lycéens et apprentis de faire de l'éducation physique dans de bonnes conditions et plus largement offrent à toutes et tous, licencié-e-s ou pas, des

lieux d'accès à leurs pratiques sportives de prédilection, quelle que soit la taille de la commune, de l'enceinte sportive : le sport est une communion liée d'une grande passion.

Sport passion, sport moteur du développement économique, secteur de formation mais aussi source d'emplois dans un périmètre où se conjuguent toutes les filières, où la géographie nous donne raison ! Le territoire, les filières, les paysages nous offrent une palette de pratiques et de développements prometteurs.

Promouvoir enfin l'excellence régionale par le succès de nos équipes, être la vitrine d'une région qui gagne, qui prend soin de sa population, qui encourage et qui a la chance d'avoir plus de 200 000 bénévoles. Pour parvenir à ces objectifs, les régions disposent aussi, depuis le 1^{er} janvier 2016, d'outils exceptionnels que représentent les CREPS. Outre la rénovation de leur patrimoine, qui constitue un véritable défi, nous devons également mieux intégrer ces établissements dans l'ensemble de notre politique sportive.

Je ne peux terminer ce propos sans oublier la place particulière du sport féminin.

Même si je mesure le chemin parcouru dans ce domaine, je souhaite travailler encore avec le mouvement sportif au développement de la parité et d'un égal accès des femmes à la pratique mais aussi aux responsabilités dans les organisations sportives. Cela passe par la formation de dirigeantes bénévoles, par un soutien particulier aux clubs féminins d'élite qui ne disposent pas des mêmes ressources que leurs homologues masculins, au sport santé, au sport pour les seniors sur tous les territoires.

J'entends que le mouvement sportif soit étroitement associé à toutes ces réflexions et à ces évolutions. C'est une volonté clairement exprimée du président Alain Rousset qui s'est engagé dans la création d'une conférence territoriale du sport, qu'il ouvrira avant l'été. La politique sportive devra prendre en compte toutes ses dimensions dans un contexte budgétaire maîtrisé et donc impliquant des priorités et des choix. »

Nathalie Lanzi

Formation professionnelle

Formation collective « Création d'un site internet »

2 sessions de formation sont proposées aux salariés des ligues et comités sportifs régionaux (et départementaux en fonction des places) ainsi qu'aux Comités Départementaux Olympiques et Sportifs d'Aquitaine (CDOS) afin de les former à la création et la gestion d'un site internet sous Wordpress. Organisées à la Maison régionale des sports à Talence en présence d'experts, cette formation d'une durée de 4, 5 jours permettra aux participants de créer un site professionnel totalement personnalisé, adapté à leur public et aux besoins de leur structure.

Cette formation collective coordonnée par le CROS d'Aquitaine est financée par UNIFORMATION (les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement sont pris en charge par UNIFORMATION ; coût restant à la charge du stagiaire 100 euros).

Qu'il soit utilisateur débutant ou confirmé, cette formation WordPress s'adapte aux besoins des participants !

Session 1 : 16 et 17 juin ; 7 et 8 juillet 2016 (9h30/16h30) **10 places**

Session 2 : 22 et 23 septembre ; 6 et 7 octobre 2016 (9h30/16h30) **10 places**

Attention les places sont limitées !

Inscrivez-vous vite sur www.sport-formation-dirigeant.org

Pour toute précision contacter : Stéphanie Poujade 05 57 22 42 07
stephanie.poujade@crosaquitaine.org

Formation bénévole

De nombreuses formations sont proposées gratuitement aux dirigeants sportifs bénévoles par le CROS et les CDOS d'Aquitaine.

Inscrivez-vous aux prochains Rendez-vous du CROS...

Thématique	Intitulé	Dates/lieu
Sport santé	Comment se positionner sur un projet Sport Santé ?	29 mars Talence
Communication	Quel stratégie de communication pour ma ligue/comité ?	12 avril Talence
Fusion	Comprendre et analyser les aspects financiers de la fusion des ligues/comités	19 avril Angoulême
Fusion	Comprendre et analyser les aspects sociaux de la fusion des ligues/comités	26 avril Limoges
Financement	Comment élaborer un dossier de partenariat pour ma ligue ?	10 mai Talence



Retrouvez toutes les formations sur www.sport-formation-dirigeant.org

Ce programme territorial concerté de formation s'adresse aux dirigeants bénévoles des ligues et comités sportifs de l'ex-territoire Aquitaine. Il est coordonné par le CROS d'Aquitaine avec la collaboration des CDOS et le soutien de la DR-D-JSCS ALPC, du CNDS et de la région ALPC.



Projection de films ouverte au grand public

Le samedi 5 mars, à la Maison régionale des sports à Talence, la ligue de vol libre d'Aquitaine en collaboration avec le CROS d'Aquitaine a proposé au grand public des films d'aventure et de sports extrêmes.

Près de 80 personnes ont pu découvrir quatre films primés lors de la Coupe Icare 2015, célèbre Festival international du Film de Vol Libre et des sports aériens.



Exposition

Dans le cadre des Jeux de RIO 2016, le CROS d'Aquitaine propose jusqu'au mois de mai au sein de la Maison régionale des sports à Talence une exposition photo proposant des portraits de sportifs issus de l'ex-territoire aquitain. Il succède au projet réalisé par la commission nautique du CROS d'Aquitaine intitulé «Les Sports Nautiques, des sports doux pour l'océan et les milieux aquatiques» réalisé dans le cadre de la COP21.

Si vous souhaitez proposer un événement ouvert à tous ou organiser une exposition au sein de la MRS contacter Stéphanie Poujade 05 57 22 42 07
stephanie.poujade@crosaquitaine.org

Directeur de la publication

Jean-Claude Labadie

Comité de rédaction

Stéphanie Poujade, Stéphanie Renaud,

Jean Claude Hebras, Indra Mindren

Impression

Imprimerie Laplante, Mérignac

CROS Aquitaine

Maison régionale des sports

2 avenue de l'Université

33400 TALENCE

Tél. : 05 57 22 42 00

Email : secretariat@crosaquitaine.org

www.crosaquitaine.org - ISSN 1951-1124